

CONCLUSION

Olivier GOHIN

*Professeur agrégé de droit public à la Faculté de droit
de l'Université Panthéon-Assas – Paris II
Directeur de l'IPAG de Paris – CEDOCA
Directeur du Master 2 Sécurité et défense de l'Université de Paris II
Président de l'AFDSD*

Chacun qui a un peu d'expérience dans la recherche universitaire, sait combien il est simple de réussir un premier colloque et compliqué de faire de même pour le suivant, surtout après un délai d'un an, à peine. Pourtant, le colloque de Mulhouse n'aura pas été le second, mais bien le deuxième d'une série qui s'annonce longue, pour autant que le rythme de deux manifestations scientifiques par an puisse être tenu par l'AFDSD, à l'avenir :

- un séminaire spécialisé (ou vertical), l'après-midi du dernier jeudi de mars dans une Université francilienne : le deuxième séminaire aura ainsi lieu le jeudi 26 mars 2015, au Pôle universitaire Léonard de Vinci de La Défense, dans des locaux affectés à l'Université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense (Paris X), à l'invitation du doyen Matthieu Conan, membre du Conseil d'administration de l'AFDSD, sur le thème suivant : « L'environnement, enjeu de la sécurité et de la défense » ;

- un colloque général (ou horizontal), l'après-midi du dernier jeudi et le dernier vendredi de septembre, dans une Université hors Ile-de-France : le troisième colloque, après ceux de Nice (2013) et Mulhouse (2014), aura ainsi lieu, les 25 et 26 septembre 2015, à la Faculté de droit, d'économie et de gestion de Brest, à l'invitation du doyen Béatrice Thomas-Tual, membre du Conseil d'administration de l'AFDSD et permettra de balayer le droit de la sécurité et de la défense en 2015, avec le souci de donner la parole, autant que possible, à de jeunes chercheurs¹.

¹ À l'issue de son colloque annuel, le conseil d'administration de l'AFDSD qui est aussi le conseil scientifique de l'Association, récompense par son prix du « jeune chercheur » la meilleure communication présentée au cours du colloque, par un doctorant, âgé de moins de trente ans : en 2013, à Nice, il s'agissait de la communication de Guillaume Farde, alors doctorant en sciences de gestion, sur « Le contrat de partenariat public-privé en matière de sécurité intérieure et de défense », in Vallar Ch. et Latour X. (dir.), *op. cit.*, p. 235-240 ; en 2014, à Mulhouse, il s'agit de la communication de Jérémie Vallotton, doctorant en droit public, sur « Les enjeux de la lutte contre les organisations criminelles transnationales : des mafias au terrorisme », reproduite dans cet ouvrage.

Ce sont ces travaux qui seront publiés, en 2016, dans un troisième volume d'une collection qui s'amorce chez un éditeur dynamique, les Presses universitaires d'Aix-Marseille (PUAM), qu'il faut remercier d'avoir le courage et l'intelligence de l'innovation sur un sujet si ancien et pourtant, si contemporain : la sécurité nationale, et donc la défense de l'État, dans tous les sens de cette expression lucide, car peu à peu clarifiée : l'AFDSD y contribue, elle qui laboure, en long, en large et en travers, une friche académique – sans grande concurrence, à ce jour – pour permettre que le droit de la sécurité et de la défense soit, enfin, une discipline à part entière. Le jour viendra où cette nouvelle matière s'enseignera dans nos Facultés, par exemple en Master 1 de droit public, comme c'est déjà le cas du droit des collectivités territoriales ou de la santé ou encore de l'urbanisme, en s'adossant alors aux travaux nombreux et solides que notre Association aura progressivement réalisés : les paris sont ouverts et pour commencer, à Paris. Il faut y réfléchir, le vouloir et le faire.

Comment, du reste, l'Université pourrait-elle continuer à se tenir si à distance de la société qu'elle a en charge d'expliquer, de comprendre et d'enseigner, en particulier dans nos Facultés de droit et de science politique ? Et qui dira, en janvier 2015, que la sécurité sur le territoire national n'est pas comprise comme la première des politiques publiques par nos concitoyens ? Car, ils sont justement préoccupés de la faiblesse du renseignement français, de l'insuffisance de la coopération internationale ou des attermolements de la répression pénale contre les menées terroristes, tout en observant l'hypocrisie des bien-pensants politico-médiatiques qui, depuis des décennies, excitent les communautarismes en tout genre et qui, à présent, ont la liberté d'expression si sélective.